



En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,
Par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07/12/2015

A l'Hôtel de Ville de Poitiers

Secrétaires de séance : MM. BLANCHARD et ROBLOT

Nbre de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 10/11/2015

Affichée le : 10/12/2015

Président de séance : Alain CLAEYS, Maire

Présents :

MM. CHALARD, CORNU, Mme GAUBERT, M. TRICOT, Mme ROUSSEAU, M. COMpte,
Mme SARRAZIN-BAUDOUX, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE,
M. BLANCHARD, Mme PERSICO, M. PETIT, Mme PINTUREAU, Adjoints

MM. AIME, BELGSIR, BLUSSEAU, Mmes BORDES, BREUILLÉ, BURGERES,
M. CORONAS, Mmes FAURY-CHARTIER, GERARD, GUERINEAU, M. HALLOUMI,
Mme HENRI, MM. HOFNUNG, JEAN, LUCAUD, Mme MORCEAU, MM. RICCO, STUPAR,
Mmes TOMASINI, DAIGRE, APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT,
M. POTHIER-LEROUX, Mme PROST, M. ROBLOT, Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILLERE,
GRASSET, Mme LABAYE, MM. MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN,
Mme HOUSSEIN, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mmes VALLOIS-ROUET, RIMBAULT-RAITIERE, Adjointes
Mme BALLON, M. MIREBEAU, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
Mme VALLOIS-ROUET	Mme SARRAZIN-BAUDOUX
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. CORONAS
M. TRICOT à compter de la délibération n° 58	M. BERTHIER
M. COMpte à compter de la délibération n° 18	M. HOFNUNG
M. AIME jusqu'à la délibération n° 2	M. HALLOUMI
Mme GERARD jusqu'à la délibération n° 2	M. BELGSIR
Mme BALLON	M. BLANCHARD
M. BLUSSEAU à compter de la délibération n° 2	M. JEAN
M. MIREBEAU	M. LUCAUD
Mme LABAYE à compter de la délibération n° 32	Mme FRAYSSE

Observations : Approbation des procès verbaux des séances du Conseil municipal des 16 février 2015, 30 mars 2015 et du 29 juin 2015.

Présentation du rendu compte : liste des Arrêtés de délégation de pouvoir au Maire - Liste des Marchés et leurs avenants.

La présidence de la séance est assurée par M. CORNU, Adjoint, pour les délibérations 27 et 32 et M. CHALARD pour les délibérations 88 et 89.

N°: 56

Date réception Préfecture :
11/12/2015

Conseil du 07/12/2015	Identifiant : 2015-0344	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 VILLE DE POITIERS Poitiers DIRECTION DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET DE LA REGLEMENTATION SERVICE ADMINISTRATION GENERALE		Titre : Budget annexe - 70 - Ventes de produits, prestations de service et marchandises - Service extérieur des pompes funèbres - Tarifs 2016
Etudiée par : Le Bureau municipal du 09/11/2015 La commission Bien vivre ensemble et vie dans les quartiers du 16/11/2015 La commission des Finances du 30/11/2015		
Rapportée par : CHRISTINE SARRAZIN-BAUDOUX		

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Decisions budgétaires

Indépendamment de l'entretien général des cimetières, les services municipaux assurent en régie un certain nombre de travaux et de prestations lors des opérations funéraires (creusements de fosses, exhumations, ...)

Conformément à la réglementation, ces opérations qui relèvent du service extérieur des pompes funèbres sont assujetties à la T.V.A. (20 %) et font l'objet d'un budget annexe distinct depuis 1998 (comptabilité M4).

S'agissant d'un budget annexe et pour tenir compte :

- de l'évolution des prestations réalisées,
- des charges et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2016 permettant d'assurer l'équilibre des comptes,

Il vous est proposé une majoration de 2 % (arrondi) à compter du 1^{er} janvier 2016.

PRESTATIONS	Rappel des tarifs au 1er Janvier 2015		TARIFS au 1er Janvier 2016	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<u>Creusement et comblement des fosses</u>				
- Fosse adulte profondeur 2 m	294,50 €	353,40 €	300,50 €	360,60 €
- Fosse adulte profondeur 1,50 m	233,50 €	280,20 €	238,00 €	285,60 €
- Fosse enfant (jusqu'à 7 ans inclus)	111,50 €	133,80 €	113,50 €	136,20 €
- Creusement pour inhumation ou exhumation d'un reliquaire	57,00 €	68,40 €	58,00 €	69,60 €
- Creusement pour inhumation ou exhumation d'une urne	43,50 €	52,20 €	44,50 €	53,40 €
- Inhumation temporaire en caveau aménagé	233,50 €	280,20 €	238,00 €	285,60 €

<u>Opérations d'exhumation complémentaires aux opérations de creusement</u>				
- Sortie de cercueil d'une fosse, d'un caveau, d'un caveau provisoire ou d'un caveau aménagé (par cercueil) *	136,00 €	163,20 €	138,50 €	166,20 €
- Rassemblement d'ossements en fosse ou caveau (par corps)	97,50 €	117,00 €	99,50 €	119,40 €
- Sortie d'un ou plusieurs reliquaires d'une fosse	54,00 €	64,80 €	55,00 €	66,00 €
- Sortie d'une ou plusieurs urnes d'une fosse	13,00 €	15,60 €	13,50 €	16,20 €
 <u>Autres prestations</u>				
- Pompage de caveau	61,00 €	73,20 €	62,00 €	74,40 €
- Mise à disposition de matériel pour inhumation (citernes sur roues)	50,50 €	60,60 €	51,50 €	61,80 €
- Ouverture et fermeture de case de columbarium	22,50 €	27,00 €	23,00 €	27,60 €
- Remplacement d'une plaque de case de columbarium	40,00 €	48,00 €	41,00 €	49,20 €
- Enfouissement de cendres au Jardin du Souvenir (par urne)	43,50 €	52,20 €	44,50 €	53,40 €
- Mise à disposition de personnel, selon disponibilité (tarif horaire, par agent)	31,50 €	37,80 €	32,00 €	38,40 €
 <u>Fournitures</u>				
- Vente reliquaire en bois pour 1 corps (l'unité)	42,00 €	50,40 €	43,00 €	51,60 €
en bois pour 2 corps	68,50 €	82,20 €	70,00 €	84,00 €
en métal pour 1 corps	31,50 €	37,80 €	32,00 €	38,40 €
en métal pour 2 corps	43,50 €	52,20 €	44,50 €	53,40 €

* Cette redevance n'est pas perçue si l'opération a fait l'objet au préalable d'une première exhumation.

Les recettes seront encaissées à l'article 706 du budget annexe des cimetières.

AFFICHEE LE : 10/12/2015

Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mmes DAIGRE, PROST, APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT, MM. POTHIER-LEROUX, ROBLOT, Mmes FRAYSSE, LABAYE, MM. ARFEUILLERE, GRASSET, MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN, Mme HOUSSEIN.

Nombre : 16

Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

